

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 FEVRIER 2011

COMPTE-RENDU

L'an deux mil onze, le 24 février, à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Le quorum étant atteint, Le Président du SIRTOMRA, M. Richard ouvre la séance à 9 h35.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée ainsi que Monsieur Marc DONIS, trésorier d'Artenay et Patay et passe à l'ordre du jour.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le contexte national actuel est connu des délégués.

Le président donne une première approche de ce que sera le compte administratif 2010 :

FONCTIONNEMENT		
Recettes 2010	3 521 593,06	€
Dépenses 2010	2 691 148,05	€
Résultat 2010	830 445,01	€
Report 2009	737 757,36	€
Résultat cumulé	1 568 202,37	€

INVESTISSEMENT		
Recettes 2010	799 905,62	€
Dépenses 2010	426 333,21	€
Résultat 2010	373 572,41	€
RAR	352 813,23	€
Excédent 2010	20 759,18	€

L'état des finances du SIRTOMRA est confortable.

Pour 2011, le montant des bases de TEOM va baisser par rapport à 2010. Le président rappelle que la suppression des exonérations de plein droit a entraîné une importante augmentation, qu'on savait fugace, des bases en 2010.

La baisse de 2011 a été anticipée en ne baissant pas les taux en 2010.

La participation à BGV se stabilisera à environ 1,6 millions d'euros.

Les contrats de prestation de services (déchetteries, collecte,...) subiront les révisions habituelles de prix.

En investissement, le besoin de financement correspond essentiellement aux travaux de la déchetterie d'Orgères. La situation financière du SIRTOMRA permet d'opter pour l'emprunt, l'autofinancement ou une solution mixte.

Le parc de bacs roulants vieillit et on constate des dégradations, notamment dans les logements collectifs. Un renouvellement de bacs de grand volume est à prévoir.

Le parc de points d'apport volontaire (à verre et journaux) est aussi vieillissant et disparate. La question du renouvellement et de la conservation d'une collecte en apport volontaire des papiers, se posera 2012 à l'occasion du renouvellement du marché de collecte.

De même, si un ambassadeur du tri est recruté, l'acquisition ou la location d'un véhicule pourrait être envisagée.

M. Donis précise que la situation financière du SIRTOMRA est saine, et permet des choix.

Aucune autre observation n'étant émise le président clôt le débat.

2. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Les collectivités ont obligation de dématérialiser leurs consultations :

- Depuis le 1er janvier 2010, l'acheteur, doit publier l'avis de publicité et les documents de la consultation par voie dématérialisée.

- La prochaine échéance, au 1er Janvier 2012, imposera à l'acheteur d'accepter de recevoir les candidatures et offres qui lui seront transmises par voie électronique.

Depuis quelques années, le conseil général du Loiret propose aux petites collectivités comme la notre, de bénéficier gratuitement d'une plate-forme de dématérialisation. Ce service est encadré par une convention entre la collectivité et le Conseil Général.

Le conseil général ayant changé de prestataire, il est nécessaire de signer une nouvelle convention.

L'assemblée à l'unanimité (53 voix) autorise le Président à signer la convention avec le conseil général pour l'utilisation de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics.

3. AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE (SIMONNEAU) - PERMIS DE CONSTRUIRE

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des déchetteries prévoit le dépôt d'une déclaration de travaux pour chaque chantier (Artenay, Neuville aux Bois, Orgères en Beauce, Patay).

Or, au premier dépôt de dossier (Neuville aux Bois), la DDE du Loiret a exigé que soit présenté un dossier de permis de construire.

Le maître d'œuvre a donc déjà dû présenter trois dossiers de permis de construire pour les trois déchetteries du Loiret, engageant des frais supplémentaires (architecte,...) estimés à 1 000 € HT par déchetterie.

L'assemblée, à l'unanimité (53 voix), autorise le président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de Simonneau.

4. BUDGET 2011 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La trésorerie propose d'admettre en non-valeur des titres qui ne pourront techniquement être recouverts. L'admission en non-valeur fait l'objet d'une délibération.

Entreprise	Motif du non paiement	Dette
recovco affimet sas	Liquidation judiciaire	1 372,30 €

La procédure se fait par mandat d'annulation au compte 673, il convient donc de prévoir les crédits budgétaires à cet effet.

L'assemblée à l'unanimité (53 voix) admet cette créance en non-valeur. Les crédits nécessaires seront portés au budget 2011, article 673.

5. DECHETTERIES

- POINT SUR LES TRAVAUX EN DECHETTERIES

La déchetterie de Patay a réouvert le 29 janvier 2011.

La déchetterie d'Artenay est fermée depuis le 14 février 2011 pour huit semaines de travaux. Le projet a fait l'objet d'une mise au point : un quai a été déplacé pour optimiser la circulation en haut de quai et un mur de soutènement rallongé côté lagune pour consolider le quai sur lequel des camions devront accéder (notamment pour la collecte des D3E).

Cette modification se concrétise par un avenant d'environ 25 000 euros (montant du marché : 540 000 €)

L'assemblée, à l'unanimité (53 voix)

- **approuve les avenants 1 à 3 au marché de réhabilitation des déchetteries**
- **autorise le président à signer l'avenant n°4 pour travaux supplémentaires en déchetterie d'Artenay**

Le Président rappelle que les réunions de chantier se déroulent le lundi matin à 9h30, sur place.

Il est temps de finaliser le dossier de la déchetterie d'Orgères en Beauce pour déposer la déclaration de travaux afin de pouvoir ouvrir le chantier en octobre 2011.

- POINT SUR L'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS

A ce jour, 243 cartes d'accès ont été fournies à 139 entreprises et collectivités.

Janvier a été une période de rodage, durant laquelle les gardiens avaient pour consigne de ne pas renvoyer d'usager avec son chargement. La facturation sera déclenchée à partir du mois de février.

Plus que la tarification, ce sont les horaires d'accès restreints qui suscitent des commentaires. Une demi-journée d'accès est insuffisante. On peut dresser le bilan suivant du premier mois de fréquentation :

	Neuville	Artenay		Orgères
07/01/2011	5	3	08/01/2011	4
14/01/2011	15	10	10/01/2011	3
21/01/2011	14	8	15/01/2011	2
28/01/2011	11	10	17/01/2011	8
04/02/2011	15	3	22/01/2011	8
	60	34	24/01/2011	3
			29/01/2011	3
			31/01/2011	6
				37

Le président propose d'autoriser la commission déchetteries à statuer sur une éventuelle extension des horaires d'ouverture aux professionnels.

L'assemblée, à l'unanimité, (53 voix) autorise la commission déchetteries à modifier les horaires d'accès des professionnels aux déchetteries.

6. CONTRAT SEGILOG

Segilog est l'entreprise qui fournit le logiciel de gestion et comptabilité. Le contrat de fourniture du logiciel et de formation arrive à échéance. Segilog nous propose de signer un nouveau contrat pour 3 ans.

L'assemblée, à l'unanimité, (53 voix) autorise le président à signer un contrat avec Segilog pour trois ans.

7. AFFAIRES DIVERSES

- Problèmes de marche arrière de la benne de collecte : un rendez-vous est proposé aux communes concernées, le 8 mars après-midi.
- Valorem, projet de parc photovoltaïque à Sougy. La promesse de bail est signée, les locataires et les propriétaires riverains ont été contactés. Si le projet va à terme, le SIRTOMRA devra négocier une sortie de bail rural avec ses deux locataires.
- Problème de collecte à Villeneuve sur Conie : le hameau de Maison Rouge n'est pas collecté. Le hameau est éloigné du bourg ; il serait plus intéressant de collecter par Péronville, qui ne fait pas partie du SIRTOMRA.
- Le collecteur en apport volontaire doit régulièrement être rappelé à l'ordre pour des conteneurs qui débordent.
- Collecte des pneus en déchetteries : c'est une filière assez peu sûre financièrement car certaines entreprises ne se prêtent pas au jeu de la responsabilité élargie du producteur.
- Nettoyage de site : le SIRTOMRA dispose de matériel et est à la disposition des communes et associations qui souhaitent organiser un nettoyage de site.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h20.